

**Contribution au débat public**  
**CENTER-PARK de POLIGNY (Jura):**  
**Développement économique**

## **Emploi**

- **La main d'œuvre qualifiée formée est de qualité** et nombreuse dans la région de Champagnole-Poligny et le Jura en général, mais elle est régulièrement aspirée vers les régions et la Suisse voisines, occasionnant une baisse de la démographie locale. Le potentiel d'emplois locaux traditionnels diminue, même dans le domaine du bois, de l'agriculture, de la viticulture qui sont pourtant des piliers non délocalisables de l'activité locale. Un certain nombre de conjoint-e-s cherchent à occuper un emploi salarié pour compléter le revenu du foyer. Ils ou elles ne le trouvent que dans les petites villes voisines éloignées jusqu'à 35 Km. En présence de salaires de base faibles, la concurrence des rémunérations suisses, fâcheuse pour l'emploi local, doit être prise en compte. Beaucoup de salariés potentiels seraient prêts à éviter les déplacements trop longs et à conserver les qualités de vie locale, plutôt favorables, s'ils trouvaient un emploi permanent local. Le Center-Park peut bénéficier de cette situation s'il prend en compte la nécessité d'une politique salariale améliorée par rapport à ses habitudes pour les emplois de base.
- La filière **agro-alimentaire a son pôle d'excellence** à Poligny et elle est en développement (ENILBIO, EN Hôtellerie, INRA, labo d'analyses et organismes agricoles, grosses entreprises régionales de la filière fromage comté). Cette économie ne peut que bénéficier d'atouts réciproques avec l'installation d'un centre de vacances recevant plusieurs centaines de touristes par semaine. Notamment plusieurs magasins de vente de produits régionaux ou restaurants se trouvent sur les chemins d'accès par Poligny-Plasne ou par la RN 5 (Champagnole, Vannoz, Montrond... et, même s'ils n'attiraient qu'un petit pourcentage du passage de ces touristes, cela pourrait représenter une manne tout à fait intéressante.

## **Effet d'entraînement du développement touristique.**

- Sur le plateau où se trouve le projet de Center-Park dans un rayon de 10/20 km il y a très peu d'entreprises de plus de 3 ou 4 employés, quasiment aucune structure hôtelière importante, alors qu'une des plus cotées écoles hôtelière de France se trouve à moins de 10 KM.
- Le tourisme a pu sauver l'activité rurale dans le Haut Jura grâce à la volonté de pionniers, acteurs économiques et politiques, il y a une quarantaine d'années. Quand dans les années 1970-80 les services publics, critiqués pour la dépense, commençaient à améliorer (sécurisation, aménagements, élargissements...) et à maintenir ouvertes (déneigées ou hors risques d'éboulements) les routes vers La

Pesse, Les Molunes, Les Moussières, La Joux, Les Bouchoux ... pour commencer à accueillir quelques skieurs nordiques, on ne pensait pas que quelques dizaines d'années plus tard, cela représenterait la principale activité économique et serait suivi du développement du tourisme estival. Le Village Vacances de Lamoura (1000 lits), en difficulté aujourd'hui de par les conséquences de son statut public et de sa non-modernisation, n'a-t'il pas été pendant 50 ans un pari gagné contre les mauvaises augures et une locomotive pour le développement durable du haut-Jura.

- Beaucoup dans le moyen Jura (plateaux de Champagnole) et la plaine, surtout dans le milieu rural et agricole local, ont longtemps pensé que le tourisme cela ne pouvait les faire vivre. Ce n'est que depuis quelques années que certains se rendent compte qu'il peut devenir pour eux un complément d'activité ou même une activité complète, la population agricole et son besoin de main-d'œuvre agricole s'étant beaucoup amenuisé. Celui qui crée un gîte touristique craint que cela ne marche pas, s'il s'en crée deux, cela marche mieux et s'il s'en crée un 3<sup>ème</sup>, il est surpris du succès. C'est souvent la même chose pour les structures hôtelières ou de restauration dans les zones touristiques.

### **Hébergement touristique et hôtelier local insuffisant, malgré un potentiel.**

- **Accueil de groupes** : une étude de marché privée faite pour l'avenir du beau site immobilier du Prieuré de Vaux sur Poligny, voisin du projet de Center-Park et actuellement vide, fait ressortir le manque réel, pour un pays d'accueil touristique, de structures d'hébergement et hôtelières à Poligny et dans les petites villes dans un rayon de 35 Km, où seul un hôtel à Champagnole dépasse les 40 chambres, retenues souvent un an ou plus à l'avance pour les WE. Le Center-Park n'est pas fait pour accueillir des groupes de 40 à 80 personnes de passage, mais qu'est-ce qui l'en empêcherait ? C'e serait utile de réfléchir s'il n'y aurait pas là un filon à prendre en compte. Ci-après quelques exemples.

- **Hébergement de groupes** de spécialistes, français et -ou- étrangers, de l'agro-alimentaire, qui viennent régulièrement faire des rencontres à Poligny. Pour ce, le vendredi est parfois choisi pour profiter du WE et faire du tourisme, mais l'hébergement se fait souvent hors Jura, dans les chefs-lieux des départements voisins pour bénéficier de structure hôtelières suffisantes non trouvées dans le secteur. Du coup les retombées pour le tourisme échappent au Jura.
- Autre ex : compte tenu de l'attrait touristique recherché des paysages et patrimoines jurassiens, de plus en plus **nombreux groupes d'amateurs d'automobiles anciennes** transitent ou veulent faire des circuits de plusieurs jours dans la région entre Revermont et Haut-Jura et trouvent difficilement des hébergements dès que le nombre de chambres nécessaire dépasse 15 ou 20. Il en est de même pour différents voyages organisés pour des retraités ou autres groupes.
- Autre ex. : **certain groupes de touristes asiatiques** arrivent en France le soir par l'aéroport de Genève-Cointrin, à une centaine de KM de Poligny et se rendent aussitôt à Paris en autocar ; ils ont besoin d'un hébergement sur le

parcours et passent par un circuit plus long via Besançon et la Haute Saône où ils trouvent cet hébergement.

### **Economie et Agriculture:**

#### **- Des projets jurassiens arrêtés.**

C'est une chance pour le Jura d'accueillir un nouvel outil touristique qui ne peut que servir le développement rural local. Les opposants aux projets parlent toujours plus fort que les favorables. Ils utilisent souvent des méthodes de dénigrement systématique, inspirées d'autres projets contestés dans d'autres régions, et prônent des systèmes économiques de remplacement qu'ils peuvent difficilement mettre en œuvre ou qui ne sont qu'hypothétiques. Par ex. comment et par qui le projet alternatif d'agriculture biologique avec autonomie alimentaire du Comté de Grimont, présenté au centiare près à la réunion du débat public « développement économique » de Plasne, peut-il être porté? C'est de l'utopie ou du rêve, il n'y a pas vraiment de concrétisable derrière. Est-ce que le but est de voir le Jura retourner à sa forêt primaire d'avant le défrichement par les moines.

Ainsi dans le passé on a fait reporter aux calendes grecques la déviation de Poligny par une nouvelle voie entre la sortie Poligny de l'A 39 et la RN 5 au-dessus des Monts de Vaux, non loin du futur Center-Park. Maintenant parfois les mêmes agissent contre le passage des PL dans la capitale du comté. Un agriculteur de Plasne disait dans la salle du débat public : « qu'ils viennent passer un mois dans ma ferme et ils verront ! ».

En temps récent, pour des raisons politiques sur fond de protection écologique et agricoles, deux grands projets pour le Jura ont été abandonnés : la transformation grand gabarit de la liaison par canal Rhin-Rhône et le Parc Naturel National du bassin du bas Doubs. Le premier aurait pourtant permis une alternative écologique grâce à un important transfert du transport routier vers le fluvial et aurait permis un développement économique durable. Pour le second on a fait croire aux agriculteurs de la zone que leur activité allait être mise en cause par le PNN, alors que la présence de celui-ci aurait plutôt permis de leur garantir la préservation de leur domaine rural et la possibilité d'avoir de nouvelles ressources durables ; en définitive, après avoir perdu le marché de la betterave sucrière pour des raisons de politique OMC, ils perdent aussi, pour des raisons de politiques agro-industrielles mondiales, les cultures vivrières (légumes ou autres) qui devaient le remplacer.

#### **Cellule d'accompagnement de projets périphériques.**

- A la réunion débat public « développement économique » de Plasne a été présentée par Mer Fraichot l'expérience réussie de soutien aux entreprises dans le secteur de St Claude (Jura), suite aux difficultés des groupes Smoby et Manzoni-Bouchot. Est-ce que Pierre et Vacances ne pourrait pas participer, avec les instances publiques locales, à un tel dispositif de soutien à l'emploi qui, outre la préparation de ses futurs employés, participerait au soutien des initiatives périphériques concernant la consolidation ou la création des entreprises artisanales, commerciales ou activités d'animation touristique ou culturelle appelées à intervenir dans la périphérie du fonctionnement du Center-Park, voire la création de logements pour

les employés ? Cela permettrait de **répondre à un certain nombre de propositions tendant à l'utilisation de fonds publics pour le soutien d'activités alternatives** au projet. Plutôt qu'alternatives, ces activités deviendraient alors complémentaires du projet de Center-Park.

- A ce titre un bel acte stratégique pourrait être pour Pierre et Vacances de s'associer à un projet pour **l'utilisation partielle de l'important site immobilier du Prieuré de Vaux** sur Poligny, tout proche, mais en attente de réhabilitation économique et sociale. Ce site millénaire, qui revêt une vraie importance historique dans la région, est disponible pour accueillir plusieurs activités qui peuvent se décliner avec des structures séparées sous la coordination d'une holding. Cette vision commence à intéresser des partenaires privés et publics. Se dessinent plusieurs pistes, qui vont de petits logements pour combler un manque pour des étudiants, salariés en alternance ou stage (établissements d'enseignement supérieur ou agro-alimentaires de Poligny, voire futur Center-Park...), à des locaux pour services et entreprises ou pour de l'évènementiel, de la formation ou autre...

#### **Forêt impact économique et environnement karstique.**

- Dire « **forêt du Jura** » est un pléonasme, car Jura signifie forêt, c'est dire l'importance de la forêt dans la Région Franche Comté, la 2<sup>ème</sup> de France après l'Aquitaine à ce titre. L'emprise aménagée du Center Park en bordure de l'immense forêt polinoise va représenter moins de 2 % de celle-ci et de 0,02 % de la forêt jurassienne qui s'accroît annuellement de 0,07 %/an depuis quelques dizaines d'années pour atteindre près de 50 % de son territoire. C'est dire si cette emprise de Center-Park sur la forêt va être une goutte d'eau dans l'océan et ne va pas avoir une conséquence sensible sur l'exploitation forestière. Beaucoup de coupes blanches effectuées chaque année dans la Région dépassent largement cette surface et cela n'empêche pas une progression de 500 ha/an des surfaces boisées.
- Les moines du prieuré de Vaux sur Poligny, une des plus importantes de la Région, de qui dépendaient au MA ces forêts, connaissaient leur valeur économique, mais ont renoncé à leur défrichement total en particulier en raison du caractère karstique fracturé du relief, qui rendaient un peu moins intéressante leur exploitation. Les travaux d'installation du Center-Park devront parer, sur le plan de la **sécurité environnementale et de la sécurité physique des usagers, aux risques constitués par les « lésines »**, failles ou orifices de gouffres fréquents dans ce secteur où, au 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> s., les jeunes élèves du séminaire de Vaux allaient parfois randonner en prenant parfois des risques.
- **La construction d'un réseau d'assainissement** neuf qui respecte les règles en la matière a bien des chances d'être, comme pour les nouvelles fruitières à comté, plus efficace que certains des réseaux collectifs actuels des communes de ce plateau jurassien qui laissent parfois à désirer. L'utilisation croissante par les agriculteurs de traitements engraisants ou dits phytosanitaires présente malheureusement plus de risques en raison du sous-sol karstique. Malgré la charte départementale en la

matière, combien de fois ne voit-on pas des épandages de lisiers à des périodes non conformes ou malgré la présence de périmètres de protection ? La protection des réseaux aquifères souterrains de cette forêt devra être une priorité.

### **Avantages de l'accès routier par la RN 5.**

- Le choix nouveau de l'**accès direct par la RN 5** au lieu ou en complément de l'accès par le village de Plasne, paraît justifié, notamment pour la future clientèle venant de Lausanne ou Genève qui économisera près d'une quarantaine de KM aller-retour. Il améliorera le confort et la sécurité par l'évitement des difficultés des Monts de Vaux et de la traversée de Poligny. Bien sûr rien n'empêchera, à titre touristique, que pour le trajet retour, les usagers du Center-Park soient informés de la qualité des produits régionaux qui peuvent être trouvés dans les localités de Plasne et Poligny.
- Ce choix RN 5 implique cependant une **amélioration connexe de cette voie** qui ne bénéficie pas aujourd'hui, entre Poligny et la frontière suisse, d'une infrastructure comparable à d'autres routes nationales à grande circulation. Le développement du tourisme dans le Jura aurait tout avantage à cette amélioration, le projet de prolongement de l'A 39 sortie Poligny vers le Haut Jura risquant, semble-t-il, de rester dans les tiroirs encore longtemps. La création, au moins dans les parties difficiles et sinueuses, de différentes sections à deux voies pour les dépassements serait la moindre des nécessités et constituerait une participation intéressante de l'Etat au développement économique de la zone des plateaux du Moyen et Haut Jura..

### **Observation d'ordre général.**

- **Organisation de la parole pour la majorité silencieuse** favorable au projet. Il paraît malsain que le débat public, comme sa traduction dans les médias, finisse par favoriser plus les anti-Center-Park, qui utilisent des arguments fondés plus sur leur conception souvent personnelle et moraliste du modèle économique que sur l'intérêt général, la protection de l'environnement ou le développement économique durable dont a besoin la zone. Elle dispose d'atouts indéniables si les intéressés veulent bien admettre que cela se partage et nécessite des efforts collectifs, y compris financiers, avant que les retours ne soient effectifs.

La façon pour les opposants d'organiser, dès avant le débat public, la guerre contre le projet, en utilisant toutes les arguties possibles, en préparant d'avance des pièges pour la contestation juridique, en manipulant l'opinion, relève plus d'une entreprise de démolition que d'une véritable expression démocratique. Il est gênant que cela se traduise par des signes d'intolérance difficilement admissibles pour la majorité silencieuse, qui a beaucoup plus de mal à s'exprimer, voire qui se tait devant cette pression exercée.

Il est vrai que c'est le lot général des consultations publiques, dans lesquelles ne s'expriment la plupart du temps que les opposants ou les demandeurs d'avantages particuliers. La grande majorité des citoyens, quand elle est favorable au projet mis en consultation, pense fréquemment un peu à tort que son silence vaut approbation.

On compte donc sur les commissaires enquêteurs ou membres de la Commission du débat public pour faire la part des choses dans leurs conclusions, au regard du droit et de l'expression démocratique, y compris en allant à l'écoute de la majorité silencieuse.

- Un petit exemple vécu pour terminer : le système Center-Park permet aussi des regroupements familiaux intéressants, par le choix d'un lieu central pour des familles éloignées géographiquement ou d'un lieu neutre pour des familles recomposées (ou décomposées) de plus en plus nombreuses aujourd'hui ; ainsi des grands-parents réussissent des réunions-vacances de leurs petits-enfants, écartelés entre les plusieurs foyers et lieux de résidences de leurs parents séparés, dont la situation conjugale évolutive ne permet pas toujours d'organiser de telles rencontres.